

DEPARTEMENT  
**DU NORD**

ARRONDISSEMENT  
**DE DUNKERQUE**

Centre Communal  
d'Action Sociale  
**Estaires**

DATE DE  
CONVOCATION  
Le 07 mai 2026

DATE  
D'AFFICHAGE

Nombre de membres

En exercice 11

Présents 6

Votants 10

Objet de la  
délibération :  
Commission  
permanente –  
Désignation  
des membres.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 059-265902122-20260513-26\_05\_13\_DLKL04-DE

**Séance du 13 mai 2026**

L'an deux mil vingt-six, le treize mai à dix-sept heures trente, le Conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les salons de la Mairie d'Estaires sous la présidence de Madame Dorothee BERTRAND, Présidente du CCAS.

**Présents :** Messieurs Yves COLPAERT et Hervé BOCQUET.

Mesdames Dorothee BERTRAND, Francine MOURIKS, Brigitte GUISSSE et Florence DONZE.

**Procurations :** Madame Amélie BEAUSSART à Madame Francine MOURIKS, Madame Simone DAEMS à Monsieur Yves COLPAERT, Monsieur Jean-Marie HOORNAERT à Madame Dorothee BERTRAND et Monsieur Henri DELBARRE à Monsieur Hervé BOCQUET.

**Excusée :** Madame Laëtitia LEGRAND.

**Secrétaire de séance :** Madame Cathy HENNION.

**Objet de la délibération : Commission permanente – Désignation des membres.  
Délibération n° 4/11.**

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L123-19 ;  
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment l'article L123-18 ;  
Vu la délibération du 13 mai 2026 du Conseil d'administration du CCAS fixant le nombre de membre de la commission permanente ;

**Il est exposé :**

La commission étant composée pour moitié de membres nommés et pour moitié de Conseillers municipaux. Conformément à l'article 123-19 du code de l'action sociale, le Conseil d'administration doit à présent désigner 2 membres élus et 2 membres nommés afin de composer ladite commission. Il est rappelé que la Présidente ou le Vice-président en sont membres de droit. Cette commission étant présidée par l'un des deux.

Conformément à l'article R123-18 du Code de l'action Sociale et des Familles, l'élection a lieu au scrutin secret à la majorité absolue.

Vu les candidatures présentées par :

- Mesdames Francine MOURIKS et Amélie BEAUSSART, membres élues
- Mesdames Simone DAEAMS, Brigitte GUISSSE et Monsieur Hervé BOCQUET.

Il est procédé au vote à scrutin secret :

Ont obtenu pour les membres élus :

- Madame Francine MOURIKS : 10 voix
- Madame Amélie BEAUSSART : 10 voix.

.../...

**Séance du 13 mai 2026**  
**Objet de la délibération : Commission permanente**  
**Délibération n° 4/11.**

Envoyé en préfecture le 27/05/2026  
Reçu en préfecture le 27/05/2026  
Publié le *SLG*  
ID : 059-265902122-20260513-26\_05\_13\_DLKL04-DE

.../...

Ont obtenu pour les membres nommés :

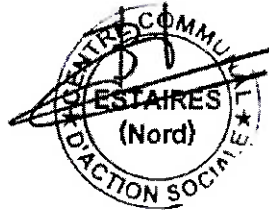
- Madame Simone **DAEMS** : 9 voix
- Madame Brigitte **GUISSE** : 8 voix
- Monsieur Hervé **BOCQUET** : 3 voix.

Sont élues :

- Madame Francine **MOURIKS**
- Madame Amélie **BEAUSSART**
- Madame Simone **DAEMS**
- Madame Brigitte **GUISSE**

Elles acceptent leur mandat.

Acte certifié exécutoire  
Transmis à la Sous Préfecture le  
Publié ou notifié le *27/05/26*



Fait à Estaires, les jours, mois, an que dessus.  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme.  
La Présidente du CCAS  
Madame Dorothee BERTRAND.

La Présidente :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.